

Report of the  
Electoral Boundaries  
Commission  
for the  
Province of

Newfoundland

Rapport de la  
Commission de délimitation  
des circonscriptions  
électorales  
pour la province de

Terre-Neuve

1976

*Presented pursuant to the  
Electoral Boundaries  
Readjustment Act  
(Revised  
Statutes of Canada, 1970,  
Chapter E-2),  
as amended.*

*Présenté conformément à la  
Loi sur la révision des limites  
des circonscriptions électorales  
(chapitre E-2 des Statuts  
révisés du Canada de 1970),  
modifiée.*

## TABLE OF CONTENTS

	Page
Report .....	
Schedule A .....	
Maps (in pocket)	
Schedule B .....	
Name and Population of each Electoral District, with Reasons for Recommended Changes	
Schedule C .....	
Description of the Boundaries of the Electoral Districts	

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Rapport .....	1
3 Annexe A .....	3
Cartes (dans la pochette)	
3 Annexe B .....	3
Nom et population de chaque circonscription électo- rale et motifs des recommandations	
4 Annexe C .....	4
Description des limites des circonscriptions électorales	

## REPORT

The Electoral Boundaries Commission for the Province of Newfoundland, established in accordance with section 3 of the *Electoral Boundaries Readjustment Act*, Revised Statutes of Canada, 1970, Chapter E-2, and amendments thereto (hereinafter called "the Act") respectfully presents this report.

By proclamation published in the *Canada Gazette* on February 28, 1975, the Electoral Boundaries Commission for the Province of Newfoundland was established and the following members of the Commission were appointed in accordance with sections 5, 6 and 7 of the Act: Chairman: The Honourable Mr. Justice Nathaniel S. Noel; Members: Deputy Chairman, Mr. Harvey Cole, Chief Electoral Officer for the Province of Newfoundland, Mr. Harold Steele, and Mr. Nelson Castonguay, the Representation Commissioner referred to in the Act.

The 1971 decennial census established the population of the Province of Newfoundland at 522,104. The representation of the Province of Newfoundland in the House of Commons is seven (7) members and the Province of Newfoundland is accordingly divided into seven (7) electoral districts. The population of the Province of Newfoundland divided by seven (7) leaves an electoral quota of 74,586 for each of the electoral districts. The Act provides that the population of each electoral district shall correspond as nearly as may be to the electoral quota, but that, in the circumstances specified in the Act, the population of electoral districts may vary from 25% below the quota (55,939) to 25% above the quota (93,233).

After study and consideration of the maps prepared and supplied to the Commission as required by section 8 of the *Representation Commissioner Act*, Revised Statutes of Canada, 1970, Chapter R-6, showing the distribution of the population in the Province of Newfoundland, the Commission unanimously agreed upon one boundary change and, in accordance with section 17 of the Act, the Commission then published an advertisement in the *Canada Gazette* and in three newspapers published in the province giving notice of the times and places where public sittings would be held for the hearing of representations from interested persons. As required by the Act, the advertisement included a map showing the proposed division of the province into seven (7) electoral districts and the name to be given to each together with the proposed boundaries of each such district and gave notice of the time within which notice of representations was to be submitted in writing to the Commission. The advertisement also included the rules made by the Commission governing the sittings for the hearing of representations.

As no notice to be heard at any of these sittings was received, an advertisement was published in the three newspapers in the province cancelling all sittings in accordance with section 7 of the Rules.

The Commission therefore, recommends:

1. That the Province of Newfoundland be divided into the seven (7) electoral districts shown on the maps referred to in Schedule A.

## RAPPORT

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, constituée en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* (chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970), modifiée (ci-après appelée «la Loi»), a l'honneur de soumettre le présent rapport.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve a été créée par une proclamation publiée dans la *Gazette du Canada* du 28 février 1975. Les membres de la Commission, nommés conformément aux articles 5, 6 et 7 de la Loi, sont les suivants: Président: l'honorable juge Nathaniel S. Noel; vice-président: M. Harvey Cole, directeur général des élections de la province de Terre-Neuve; M. Harold Steele; M. Nelson Castonguay, commissaire à la représentation mentionné dans la Loi.

D'après les données du recensement décennal de 1971, la population de la province de Terre-Neuve s'élevait à 522,104 habitants. La province de Terre-Neuve est représentée à la Chambre des communes par sept (7) députés, et est par conséquent divisée en sept (7) circonscriptions électorales. En divisant par sept (7) le chiffre de la population de la province, on obtient un quotient électoral de 74,586 pour chacune des circonscriptions. La Loi stipule que la population de chaque circonscription électorale doit correspondre d'autant près que possible au quotient électoral mais que, dans des circonstances prévues par la Loi, la population d'une circonscription peut varier de vingt-cinq pour cent (25%) de part et d'autre du quotient soit, dans le cas présent, de 55,939 (-25%) à 93,233 (+25%).

Conformément aux prescriptions de l'article 8 de la *Loi sur le commissaire à la représentation* (chapitre R-6 des Statuts révisés du Canada de 1970), le commissaire a fait préparer et a fourni à la Commission des cartes montrant la répartition de la population de la province de Terre-Neuve. Après avoir examiné ces cartes, la Commission a proposé à l'unanimité de modifier les limites de deux circonscriptions électorales et, conformément à l'article 17 de la Loi, a fait paraître dans la *Gazette du Canada* et dans trois journaux publiés dans la province une annonce indiquant le jour, l'heure et l'endroit où se tiendraient des séances publiques pour entendre les observations des personnes intéressées. Ainsi que l'exige la Loi, l'annonce comprenait une carte montrant les sept (7) circonscriptions électorales proposées et le nom à donner à chacune d'elles, les limites proposées pour chaque circonscription et le délai dans lequel les observations devaient être présentées par écrit à la Commission. L'annonce comprenait également les règles, établies par la Commission, régissant les séances pour l'audition d'observations.

N'ayant reçu aucun avis d'observations, la Commission a fait paraître dans les trois journaux de la province une annonce d'annulation de toutes les séances, conformément à l'article 7 des règles.

La Commission recommande donc:

- (1) de diviser la province de Terre-Neuve en sept (7) circonscriptions électorales, dont le nom et les limites figurent sur les cartes mentionnées à l'annexe A;

2. That the name and population of each such district be as shown in Schedule B for the reasons therein given.
3. That the description of the boundaries of each such district be as shown in Schedule C.

The said Schedules A, B and C form part of this report.

SIGNED this twelfth day of January, A.D., 1976.

(2) d'adopter le nom et la population de chaque circonscription, pour les motifs invoqués, tels qu'ils figurent à l'annexe B;

(3) de fixer les limites de chaque circonscription telles qu'elles sont décrites à l'annexe C.

Les annexes A, B et C font partie intégrante du présent rapport.

SIGNÉ ce douzième jour de janvier 1976.

---

NATHANIEL S. NOEL

---

NATHANIEL S. NOEL

---

HARVEY COLE

---

HARVEY COLE

---

HAROLD STEELE

---

HAROLD STEELE

---

NELSON CASTONGUAY

---

NELSON CASTONGUAY

## SCHEDULE A

(See maps in pocket showing seven Electoral Districts)

## ANNEXE A

Cartes (dans la pochette)

## SCHEDULE B

Name and Population of each Electoral District, with Reasons for Recommended Changes

1. The Electoral District of BONAVISTA—TRINITY—CONCEPTION (population: 69,543): No change recommended.

2. The Electoral District of BURIN—ST. GEORGE'S (formerly the Electoral District of Burin—Burgeo) (population: 59,221):

*Additions:* The southern portion of the Electoral District of Humber—St. George's—St. Barbe, having a population of 5,177.

*Change of Name:* The name of the new district is the Electoral District of Burin—St. George's.

*Reasons:* The Electoral District of Burin—Burgeo has a population of 54,044 which is less than the minimum electoral quota. The proposed change increases the population to 59,221. The change of name describes the geographical area.

3. The Electoral District of GANDER—TWILLINGATE (population: 71,480): No change recommended.

4. The Electoral District of GRAND FALLS—WHITE BAY—LABRADOR (population: 75,106): No change recommended.

5. The Electoral District of HUMBER—ST. BARBE (formerly the Electoral District of Humber—St. George's—St. Barbe) (population: 77,086):

*Deletions:* The southern portion of the district, including the Town of St. George's, having a population of 5,177.

*Change of Name:* The name of the new district is the Electoral District of Humber—St. Barbe.

*Reasons:* The Electoral District of Burin—Burgeo has a population of 54,044 which is less than the minimum electoral quota. The deletion does not reduce the population of this district to less than the electoral quota. The change of name describes the geographical area.

6. The Electoral District of ST. JOHN'S EAST (population: 87,477): No change recommended.

7. The Electoral District of ST. JOHN'S WEST (population: 82,191): No change recommended.

## ANNEXE B

Nom et population de chaque circonscription électorale et motifs des recommandations

1. La circonscription électorale de BONAVISTA—TRINITY—CONCEPTION (population: 69,543): Aucune modification n'est proposée.

2. La circonscription électorale de BURIN—SAINT-GEORGES (autrefois la circonscription de Burin—Burgeo) (population: 59,221):

*Additions:* La partie sud de la circonscription de Humber—Saint-Georges—Sainte-Barbe, qui a une population de 5,177 habitants.

*Nouveau nom:* Le nom de la nouvelle circonscription est la circonscription électorale de Burin—Saint-Georges.

*Motifs:* La circonscription électorale de Burin—Burgeo a une population de 54,044 habitants, ce qui est inférieur au quotient électoral minimal. La modification proposée fait passer la population à 59,221 habitants. Le nouveau nom proposé décrit la région géographique.

3. La circonscription électorale de GANDER—TWILLINGATE (population: 71,480): Aucune modification n'est proposée.

4. La circonscription électorale de GRAND FALLS—WHITE BAY—LABRADOR (population: 75,106): Aucune modification n'est proposée.

5. La circonscription électorale de HUMBER—SAINTE-BARBE (autrefois la circonscription de Humber—Saint-Georges—Sainte-Barbe) (population: 77,086):

*Suppressions:* La partie sud de la circonscription, y compris la ville de Saint-Georges, qui a une population de 5,177 habitants.

*Nouveau nom:* Le nom de la nouvelle circonscription est la circonscription électorale de Humber—Sainte-Barbe.

*Motifs:* La circonscription électorale de Burin—Burgeo a une population de 54,044 habitants, ce qui est inférieur au quotient électoral minimal. La suppression ne donne pas, pour cette circonscription, une population inférieure au quotient électoral. Le nouveau nom proposé décrit la région géographique.

6. La circonscription électorale de SAINT-JEAN-EST (population: 87,477): Aucune modification n'est proposée.

7. La circonscription électorale de SAINT-JEAN-OUEST (population: 82,191): Aucune modification n'est proposée.

## SCHEDULE C

### Descriptions of the Boundaries of the Electoral Districts

The Commission recommends that the seven (7) electoral districts of the Province of Newfoundland be named and described as follows.

In the following descriptions, wherever a word or expression is used to denote a territorial division, such word or expression shall indicate the territorial division as it existed or was bounded on the first day of February, 1975.

The boundaries of many of the provincial electoral districts in the Province of Newfoundland, electing members to the House of Assembly have been changed and, consequently, it is convenient to describe the boundaries of the electoral districts in the Province of Newfoundland electing members to the House of Commons without reference to said provincial districts.

The population figures of each electoral district are taken from the 1971 decennial census.

1. BONAVISTA—TRINITY—CONCEPTION consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being the southwest angle of Terra Nova National Park; thence running in a general northeasterly direction through the centre of Clode Sound and Chandler Reach to the entrance of Chandler Reach; thence running northeasterly in a straight line passing northward of Deer Island in Chandler Reach to Western Head, north of Tickle Cove; thence running in general easterly, southerly and northeasterly directions along the shore of Blackhead Bay to Cape Bonavista; thence running in general southerly and southwesterly directions along the shore of Bonavista Peninsula to Bonaventure Head in Trinity Bay; thence running in a general southwesterly direction along the western shore of Trinity Bay to Dildo South; thence running in a general northeasterly direction along the eastern shore of Trinity Bay to Grates Cove; thence running in a general southeasterly direction along the shore of the Bay de Verde Peninsula to Split Point; thence running in a general southwesterly direction along the western shore of Conception Bay to the mouth of the river flowing from Three Island Pond to Turks Gut (Marysvale) in Colliers Bay in Conception Bay; thence running southwesterly along the centre line of said river to Three Island Pond; thence running through the centre of Three Island Pond to the mouth of the brook flowing from Turks Gut Long Pond; thence running upstream through the centre of said brook to Turks Gut Long Pond; thence running through the centre of Turks Gut Long Pond to its western extremity; thence running south seventy-nine degrees west ten miles and fifteen-hundredths of one mile (16.33 km); thence running south ten degrees west eight miles and seventy-six hundredths of one mile (14.10 km); thence running west four miles and four-tenths of one mile (7.08 km); thence running north two miles and nine-tenths of one mile (4.67 km); thence running north fifty-six degrees thirty-five minutes west two miles and seventy-two hundredths of one mile (4.38 km); thence running north one mile (1.61 km); thence running west seventy-five hundredths of one mile (1.21 km), more or less, to the centre line of the Canadian National Railway at a point three-quar-

## ANNEXE C

### Description des limites des circonscriptions électorales

La Commission recommande que les sept (7) circonscriptions électorales de la province de Terre-Neuve soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, partout où il est fait usage d'un mot ou d'une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour de février 1975.

Étant donné la modification des limites de plusieurs circonscriptions électorales provinciales, qui sont représentées par des députés à l'Assemblée législative de la province de Terre-Neuve, il est préférable de ne pas tenir compte de ces circonscriptions provinciales en décrivant les limites des circonscriptions électorales fédérales de la province de Terre-Neuve, qui sont représentées par des députés à la Chambre des communes.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1971.

1. BONAVISTA—TRINITY—CONCEPTION comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à l'angle sud-ouest du parc national de Terra Nova et qui va de là dans une direction générale vers le nord-est passant par le centre de la baie Clode et de Chandler Reach jusqu'à l'entrée de Chandler Reach; de là vers le nord-est en ligne droite passant au nord de l'île Deer dans Chandler Reach jusqu'à la pointe dénommée Western Head, au nord de l'anse Tickle; de là dans une direction générale vers l'est, vers le sud et vers le nord-est suivant la rive de la baie Blackhead jusqu'au cap Bonavista; de là dans une direction générale vers le sud et vers le sud-ouest suivant la rive de la péninsule de Bonavista jusqu'à la pointe Bonaventure dans la baie de la Trinité; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la rive ouest de la baie de la Trinité jusqu'à Dildo-Sud; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la rive est de la baie de la Trinité jusqu'à Grates Cove; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant la rive de la péninsule de la Bay de Verde jusqu'à la pointe Split; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la rive ouest de la baie de la Conception jusqu'à l'embouchure du ruisseau qui coule de l'étang Three Island jusqu'au goulet dénommé Turks Gut (Marysvale) dans la baie Colliers, située dans la baie de la Conception; de là vers le sud-ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à l'étang Three Island; de là passant par le centre de l'étang Three Island jusqu'à l'embouchure du ruisseau qui coule de l'étang dénommé Turks Gut Long Pond; de là remontant le courant et passant par le centre dudit ruisseau jusqu'à l'étang dénommé Turks Gut Long Pond; de là passant par le centre de l'étang dénommé Turks Gut Long Pond jusqu'à son extrémité ouest; de là dans la direction sud soixante-dix-neuf degrés ouest sur une distance de dix milles et quinze centièmes d'un mille (16.33 km); de là dans la direction sud dix degrés ouest sur une distance de huit milles et soixante-seize centièmes d'un mille (14.10 km); de là dans la direction ouest sur une distance de quatre milles et quatre dixièmes d'un mille (7.08 km); de là dans la direction nord sur une distance de deux milles et neuf dixièmes d'un mille (4.67 km); de là dans la direction nord

ters of one mile (1.21 km) north of the railway intersection at Placentia Junction; thence running in a general northwesterly direction along the centre line of said railway to a point where north latitude forty-seven degrees fifty-two minutes forty-two seconds intersects said centre line; thence running west along said north latitude forty-seven degrees fifty-two minutes forty-two seconds three miles and ninety-five hundredths of one mile (6.36 km); thence running north three miles (4.83 km); thence running west twenty-three miles and eight-tenths of one mile (38.30 km) to the intersection with a line extending south astronomically from the southernmost point of Dog Bay; thence running north along said line twenty-six miles and thirty-five hundredths of one mile (42.41 km); thence running north seventy degrees thirty minutes east eighteen miles and six-tenths of one mile (29.93 km), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shore lines; all bearings being astronomic.

(Population: 69,543)

2. BURIN—ST. GEORGE'S consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being north latitude forty-eight degrees fifteen minutes and west longitude fifty-eight degrees near the southwesterly end of Cormacks Lake; thence running east along north latitude forty-eight degrees fifteen minutes to its intersection with a line extending south astronomically from the southernmost point of Dog Bay; thence running south twenty-two miles and seventy-five hundredths of one mile (36.61 km); thence running east twenty-three miles and eight-tenths of one mile (38.30 km); thence running south three miles (4.83 km) to its intersection with north latitude forty-seven degrees fifty-two minutes forty-two seconds; thence running east along said north latitude three miles and seventy-five hundredths of one mile (6.04 km) to the centre of Come By Chance River; thence running southerly along the centre of Come By Chance River to its mouth; thence running southerly and southwesterly along the centre line of Eastern Channel to its intersection with north latitude forty-seven degrees; thence running westerly along north latitude forty-seven degrees to the eastern shore of Burin Peninsula; thence running in general southwesterly and westerly directions along the western shore of Placentia Bay and the south shore of Burin Peninsula to Point Crewe; thence running in a general northeasterly direction along the shore of Burin Peninsula and the eastern shore of Fortune Bay to Terrenceville; thence running in a general westerly direction along the south coast of the Island of Newfoundland to Cape Ray; thence running northwesterly along the shore to Cape Anguille; thence running northeasterly along the shore of St. George's Bay to the north abutment of the bridge over Main Gut; thence running northeasterly along the centre of St. George's River to the mouth of Southwest Brook; thence running along the centre of Southwest Brook to its intersection with west longitude fifty-eight degrees ten

cinquante-six degrés trente-cinq minutes ouest sur une distance de deux milles et soixante-douze centièmes d'un mille (4.38 km); de là dans la direction nord sur une distance d'un mille (1.61 km); de là dans la direction ouest sur une distance de soixante-quinze centièmes d'un mille (1.21 km), plus ou moins, jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadian National, à un point situé à trois quarts d'un mille (1.21 km) au nord de l'intersection des voies ferrées, à Placentia Junction; de là dans une direction générale vers le nord-ouest suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'au point d'intersection de ladite ligne médiane et du parallèle de latitude nord quarante-sept degrés cinquante-deux minutes quarante-deux secondes; de là dans la direction ouest suivant ledit parallèle de latitude nord sur une distance de trois milles et quatre-vingt-quinze centièmes d'un mille (6.36 km); de là dans la direction nord sur une distance de trois milles (4.83 km); de là dans la direction ouest sur une distance de vingt-trois milles et huit dixièmes d'un mille (38.30 km) jusqu'à l'intersection d'une ligne se prolongeant dans la direction astronomique sud à partir du point le plus au sud de la baie Dog; de là dans la direction nord suivant ladite ligne sur une distance de vingt-six milles et trente-cinq centièmes d'un mille (42.41 km); de là dans la direction nord soixante-dix degrés trente minutes est sur une distance de dix-huit milles et six dixièmes d'un mille (29.93 km), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 69,543)

2. BURIN—SAINT-GEORGES comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant au point d'intersection du parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes et du méridien de longitude ouest cinquante-huit degrés, près de l'extrémité sud-ouest du lac Cormacks et qui va de là dans la direction est suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'à son intersection avec une ligne se prolongeant dans la direction astronomique sud à partir du point le plus au sud de la baie Dog; de là dans la direction sud sur une distance de vingt-deux milles et soixantequinze centièmes d'un mille (36.61 km); de là dans la direction est sur une distance de vingt-trois milles et huit dixièmes d'un mille (38.30 km); de là dans la direction sud sur une distance de trois milles (4.83 km) jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-sept degrés cinquante-deux minutes quarante-deux secondes; de là dans la direction est suivant ledit parallèle de latitude nord sur une distance de trois milles et soixante-quinze centièmes d'un mille (6.04 km) jusqu'à centre de la rivière Come By Chance; de là vers le sud suivant la ligne médiane de la rivière Come By Chance jusqu'à son embouchure; de là vers le sud et vers le sud-ouest suivant la ligne médiane du chenal Eastern jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-sept degrés; de là vers l'ouest suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'à la rive est de la péninsule de Burin; de là dans une direction générale vers le sud-ouest et vers l'ouest suivant la rive ouest de la baie de Plaisance et la rive sud de la péninsule de Burin jusqu'à la pointe Crewe; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la rive de la péninsule de Burin et la rive est de la baie de Fortune jusqu'à Terrenceville; de là dans une direction générale vers l'ouest suivant la côte sud de l'île de Terre-Neuve jusqu'au cap Ray; de là vers le nord-ouest suivant la rive jusqu'au cap à l'Anguille; de là vers le nord-est suivant la rive de la baie Saint-Georges jusqu'à la butée nord du pont

minutes; thence running south along west longitude fifty-eight degrees ten minutes to its intersection with north latitude forty-eight degrees fifteen minutes; thence running east along north latitude forty-eight degrees fifteen minutes to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shore lines; all bearings being astronomic.

(Population: 59,221)

qui enjambe le goulet dénommé Main Gut; de là vers le nord-est suivant la ligne médiane de la rivière Saint-Georges jusqu'à l'embouchure du ruisseau Southwest; de là suivant la ligne médiane du ruisseau Southwest jusqu'à son intersection avec le méridien de longitude ouest cinquante-huit degrés dix minutes; de là dans la direction sud suivant ledit méridien de longitude ouest jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes; de là dans la direction est suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 59,221)

3. GANDER—TWILLINGATE consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being the intersection of the centre line of that part of the Trans-Canada Highway commonly known as the Halls Bay Line with north latitude forty-nine degrees thirteen minutes thirty seconds; thence running along said centre line of the Trans-Canada Highway to its intersection with the easterly perimeter of the Village of South Brook; thence running northerly along said easterly perimeter and its northerly production to the centre of Halls Bay; thence running through the centre of Halls Bay to Burnt Head near Sunday Cove Island; thence running in general easterly and southerly directions along the shores of Notre Dame Bay, Hamilton Sound, the Straight Shore, Cape Freels, Wesleyville, Badger's Quay, Indian Bay, Freshwater Bay, Alexander Bay, Salvage Bay and Newman's Sound to and through Chandler Reach to the entrance of Clode Sound; thence running through the centre of Clode Sound to the southwest angle of Terra Nova National Park; thence running south seventy degrees thirty minutes west eighteen miles and six-tenths of one mile (29.93 km), more or less, to a line extending south astronomically from the southernmost point of Dog Bay; thence running south along said line three miles and six-tenths of one mile (5.79 km) to its intersection with north latitude forty-eight degrees fifteen minutes; thence running west along said north latitude forty-eight degrees fifteen minutes to its intersection with a line extending south astronomically from a point in the centre line of the Canadian National Railway distant one mile and two and one-half tenths of one mile (2.01 km) measured east along the centre line of said railway from the centre of a culvert over Corduroy Brook flowing into the Exploits River near Grand Falls; thence running north along said line to its intersection with north latitude forty-nine degrees thirteen minutes thirty seconds; thence running west along said north latitude to the point of commencement; together with Sunday Cove Island, Long Island, Twillingate Islands, New World Island, Change Islands, Fogo Island and Long Islands adjacent to Swale Tickle and all other islands adjacent to the above-described shore lines; all bearings being astronomic.

(Population: 71,480)

3. GANDER—TWILLINGATE comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant au point d'intersection de la ligne médiane de la partie de la route transcanadienne généralement connue sous le nom de Halls Bay Line et du parallèle de latitude nord quarante-neuf degrés treize minutes trente secondes et qui va de là suivant ladite ligne médiane de la route transcanadienne jusqu'à son intersection avec la limite est du village de South Brook; de là vers le nord suivant ladite limite est et son prolongement vers le nord jusqu'au centre de la baie Halls; de là suivant la ligne médiane de la baie Halls jusqu'à la pointe dénommée Burnt Head, près de l'île Sunday Cove; de là dans une direction générale vers l'est et vers le sud suivant les rives de la baie Notre-Dame, la baie Hamilton, Straight Shore, le cap Fréhel (Freels), Wesleyville, Badger's Quay, la baie Indian, la baie Freshwater, la baie Alexander, la baie Salvage et la baie Newman traversant Chandler Reach jusqu'à l'entrée de la baie Clode; de là suivant la ligne médiane de la baie Clode jusqu'à l'angle sud-ouest du parc national de Terra Nova; de là dans la direction sud soixante-dix degrés trente minutes ouest sur une distance de dix-huit milles et six dixièmes d'un mille (29.93 km), plus ou moins, jusqu'à une ligne se prolongeant dans la direction astronomique sud à partir du point le plus au sud de la baie Dog; de là dans la direction sud suivant ladite ligne sur une distance de trois milles et six dixièmes d'un mille (5.79 km) jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes; de là dans la direction ouest suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'à son intersection avec une ligne se prolongeant dans la direction astronomique sud à partir d'un point situé sur la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National, lequel point est situé exactement à un mille et deux dixièmes et demi d'un mille (2.01 km) dans la direction est, suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée, à partir du centre d'un ponceau enjambant le ruisseau Corduroy qui se jette dans la rivière des Exploits, près de Grand Falls; de là dans la direction nord suivant ladite ligne jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-neuf degrés treize minutes trente secondes; de là dans la direction ouest suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'au point de départ; y compris l'île Sunday Cove, l'île Long, les îles Twillingate, l'île New World, les îles Change, l'île Fogo et les îles Long, près de Swale Tickle et toutes les autres îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 71,480)

4. GRAND FALLS—WHITE BAY—LABRADOR consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being north latitude forty-eight degrees fifteen minutes and west longitude fifty-eight degrees near the southwesterly end of Cormacks Lake; thence running north fifty-two degrees thirty minutes east fifty-eight miles and seven-tenths of one mile (94.47 km); thence running north sixteen miles and three-tenths of one mile (26.23 km); thence running east seventeen miles and five-tenths of one mile (28.16 km); thence running north twenty-five miles (40.23 km); thence running west forty-two miles and three-tenths of one mile (68.08 km); thence running north twenty-four degrees east one hundred and fifty-two miles and six-tenths of one mile (245.59 km); thence running north forty-five degrees east sixteen miles and five-tenths of one mile (26.55 km), more or less, to the mouth of a brook flowing into the southernmost angle of Shallow Bay in Pistolet Bay; thence in general easterly, northerly, easterly and southerly directions along the shore lines of Pistolet Bay, Ha Ha Bay, Quirpon, St. Lunaire, Griquet and St. Anthony Harbour to Goose Cape, Hare Bay; thence running in general westerly, southeasterly, southwesterly and northeasterly directions along the shore lines of Hare Bay and White Bay to Partridge Point; thence running in a general southeasterly direction along the shore lines of Baie Verte and Confusion Bay to Cape St. John; thence running in a general southerly direction along the shore line of Cape St. John to Gunning Point; thence in a straight line passing eastward of Little Bay Islands and westward of Sunday Cove Island to the entrance of Halls Bay; thence running through the centre of Halls Bay to a point being the northerly production of the easterly perimeter of the Village of South Brook; thence running southerly along said northerly production and the easterly perimeter of the Village of South Brook to its intersection with the centre line of that part of the Trans-Canada Highway commonly known as the Halls Bay Line; thence running southerly along the centre line of said Trans-Canada Highway to a point where said centre line intersects north latitude forty-nine degrees thirteen minutes thirty seconds; thence running east along said north latitude twenty-one miles and eight-tenths of one mile (35.08 km), more or less, to its intersection with a line extending north from a point in the centre line of the Canadian National Railway distant one mile and two and one-half tenths of one mile (2.01 km) measured east along the centre line of said railway from the centre of a culvert over Corduroy Brook flowing into the Exploits River near Grand Falls; thence running south along said line and its southerly production to its intersection with north latitude forty-eight degrees fifteen minutes; thence west along said north latitude to the point of commencement; together with all islands adjacent to the above-described shore lines; all bearings being astronomic. AND ALSO that part of the Province of Newfoundland known as Labrador bounded as follows: by a line commencing at a point in the northern shore of the Strait of Belle Isle in the Bay or Harbour of Blanc-Sablon, being the beginning of the boundary between the Province of Quebec and that part of the Province of Newfoundland known as Labrador; thence running along said boundary to Cape Chidley; thence running in general southeasterly, southerly and southwesterly directions along the shore of Labrador to the point of commencement; together with all islands adjacent thereto.

4. GRAND FALLS—WHITE BAY—LABRADOR comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant au point d'intersection du parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes et du méridien de longitude ouest cinquante-huit degrés, près de l'extrémité sud-ouest du lac Cormacks et qui va de là dans la direction nord cinquante-deux degrés trente minutes est sur une distance de cinquante-huit milles et sept dixièmes d'un mille (94.47 km); de là dans la direction nord sur une distance de seize milles et trois dixièmes d'un mille (26.23 km); de là dans la direction est sur une distance de dix-sept milles et cinq dixièmes d'un mille (28.16 km); de là dans la direction nord sur une distance de vingt-cinq milles (40.23 km); de là dans la direction ouest sur une distance de quarante-deux milles et trois dixièmes d'un mille (68.08 km); de là dans la direction nord vingt-quatre degrés est sur une distance de cent cinquante-deux milles et six dixièmes d'un mille (245.59 km); de là dans la direction nord quarante-cinq degrés est sur une distance de seize milles et cinq dixièmes d'un mille (26.55 km), plus ou moins, jusqu'à l'embouchure d'un ruisseau qui se jette à l'angle le plus au sud de la baie Shallow, dans la baie du Pistolet; de là dans une direction générale vers l'est, vers le nord, vers l'est et vers le sud suivant la rive de la baie du Pistolet et la rive de la baie Ha! Ha!, Quirpon, Saint-Lunaire, Griquet et la rive du havre St. Anthony jusqu'au cap Goose, dans la baie aux Lièvres; de là dans une direction générale vers l'ouest, vers le sud-est, vers le sud-ouest et vers le nord-est suivant les rives de la baie aux Lièvres et de la baie Blanche jusqu'à la pointe Partridge; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant les rives de la baie Verte et de la baie Confusion jusqu'au cap Saint-Jean; de là dans une direction générale vers le sud suivant la rive du cap Saint-Jean jusqu'à la pointe Gunning; de là en ligne droite passant à l'est des îles Little Bay et à l'ouest de l'île Sunday Cove jusqu'à l'entrée de la baie Halls; de là passant par le centre de la baie Halls jusqu'au prolongement vers le nord de la limite est du village de South Brook; de là vers le sud suivant ledit prolongement et la limite est du village de South Brook jusqu'à son intersection avec la ligne médiane de la partie de la route transcanadienne généralement connue sous le nom de Halls Bay Line; de là dans une direction générale vers le sud suivant la ligne médiane de ladite route transcanadienne jusqu'au point d'intersection de ladite ligne médiane et du parallèle de latitude nord quarante-neuf degrés treize minutes trente secondes; de là dans la direction est suivant ledit parallèle de latitude nord sur une distance de vingt et un milles et huit dixièmes d'un mille (35.08 km), plus ou moins, jusqu'à son intersection avec une ligne se prolongeant dans la direction nord à partir d'un point situé sur la ligne médiane de la voie ferrée du Canadian National, lequel point est situé exactement à un mille et deux dixièmes et demi d'un mille (2.01 km) dans la direction est, suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée, à partir du centre d'un ponceau enjambant le ruisseau Corduroy qui se jette dans la rivière des Exploits, près de Grand Falls; de là dans la direction sud suivant ladite ligne et son prolongement vers le sud jusqu'à son intersection avec le parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes; de là dans la direction ouest suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques. DE PLUS, la partie de la province de Terre-Neuve connue sous le nom de Labrador, bornée par une ligne commençant à un

(Population: 75,106)

5. HUMBER—ST. BARBE consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being north latitude forty-eight degrees fifteen minutes and west longitude fifty-eight degrees near the southwesterly end of Cormacks Lake; thence running west along north latitude forty-eight degrees fifteen minutes to its intersection with west longitude fifty-eight degrees ten minutes; thence running north along west longitude fifty-eight degrees ten minutes to the centre of Southwest Brook flowing into St. George's River; thence running westerly along the centre of Southwest Brook to its mouth; thence running southwesterly along the centre of St. George's River to the north abutment of the bridge over Main Gut; thence running in northeasterly and westerly directions along the shore of St. George's Bay to Cape St. George; thence running in a general northeasterly direction along the west coast of the Island of Newfoundland to Cape Norman and thence to the mouth of the brook flowing into the southernmost angle of Shallow Bay in Pistolet Bay; thence running south forty-five degrees west sixteen miles and five-tenths of one mile (26.55 km); thence running south twenty-four degrees west one hundred and fifty-two miles and six-tenths of one mile (245.59 km); thence running east forty-two miles and three-tenths of one mile (68.08 km); thence running south twenty-five miles (40.23 km); thence running west seventeen miles and five-tenths of one mile (28.16 km); thence running south sixteen miles and three-tenths of one mile (26.23 km); thence running south fifty-two degrees thirty minutes west fifty-eight miles and seven-tenths of one mile (94.47 km), more or less, to the point of commencement; together with all islands adjacent thereto; all bearings being astronomic.

point situé sur la rive nord du détroit de Belle-Isle dans la baie ou le havre de Blanc-Sablon, lequel point est situé à l'extrémité de la frontière entre la province de Québec et la partie de la province de Terre-Neuve connue sous le nom de Labrador; de là suivant ladite frontière jusqu'au cap Chidley; de là dans une direction générale vers le sud-est, vers le sud et vers le sud-ouest suivant la côte du Labrador jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus.

(Population: 75,106)

5. HUMBER—SAINTE-BARBE comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant au point d'intersection du parallèle de latitude nord quarante-huit degrés quinze minutes et du méridien de longitude ouest cinquante-huit degrés, près de l'extrémité sud-ouest du lac Cormacks et qui va de là dans la direction ouest suivant ledit parallèle de latitude nord jusqu'au méridien de longitude ouest cinquante-huit degrés dix minutes; de là dans la direction nord suivant ledit méridien de longitude ouest jusqu'au centre du ruisseau Southwest qui se jette dans la rivière Saint-Georges; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane du ruisseau Southwest jusqu'à son embouchure; de là vers le sud-ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière Saint-Georges jusqu'à la butée nord du pont qui enjambe le goulet dénommé Main Gut; de là vers le nord-est et vers l'ouest suivant la rive de la baie Saint-Georges jusqu'au cap Saint-Georges; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la côte ouest de l'île de Terre-Neuve jusqu'au cap Normand, et de là jusqu'à l'embouchure du ruisseau qui se jette à l'angle le plus au sud de la baie Shallow, dans la baie du Pistolet; de là dans la direction sud quarante-cinq degrés ouest sur une distance de seize milles et cinq dixièmes d'un mille (26.55 km); de là dans la direction sud vingt-quatre degrés ouest sur une distance de cent cinquante-deux milles et six dixièmes d'un mille (245.59 km); de là dans la direction est sur une distance de quarante-deux milles et trois dixièmes d'un mille (68.08 km); de là dans la direction sud sur une distance de vingt-cinq milles (40.23 km); de là dans la direction ouest sur une distance de dix-sept milles et cinq dixièmes d'un mille (28.16 km); de là dans la direction sud sur une distance de seize milles et trois dixièmes d'un mille (26.23 km); de là dans la direction sud cinquante-deux degrés trente minutes ouest sur une distance de cinquante-huit milles et sept dixièmes d'un mille (94.47 km), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris toutes les îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 77,086)

6. ST. JOHN'S EAST consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being the mouth of the river flowing from Three Island Pond into Turks Gut (Marysvale) in Colliers Bay in Conception Bay; thence following the coastline of Conception Bay around Cape St. Francis to the North Head of St. John's Harbour; thence running south eighty-seven degrees west four thousand feet (1219.2 m) through the Narrows of St. John's Harbour to a point in said harbour; thence running in a general southwesterly direction in a straight line to a point in the northern side of said harbour being the point of intersection of the southerly production of the centre line of Beck's Cove Hill and the edge of the sea wall on said northern side of St. John's Harbour; thence

(Population: 77,086)

6. SAINT-JEAN-EST comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à l'embouchure du ruisseau coulant de l'étang Three Island jusqu'au goulet dénommé Turks Gut (Marysvale) dans la baie Colliers, dans la baie de la Conception et qui va de là suivant la rive de ladite baie de la Conception et contournant le cap Saint-François jusqu'à la pointe nord du havre de Saint-Jean; de là dans la direction sud quatre-vingt-sept degrés ouest, à travers le goulet dudit havre de Saint-Jean, sur une distance de quatre mille pieds (1219.2 m) jusqu'à un point dudit havre; de là dans une direction générale vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à un point situé sur le côté nord dudit havre, soit le point d'intersection du prolongement vers le sud de la ligne médiane de Beck's Cove Hill et

running northwesterly along the centre line of Beck's Cove Hill to its intersection with the centre line of Duckworth Street; thence running in a general southwesterly direction along the centre line of Duckworth Street to its intersection with the centre line of Queen's Road (Theatre Hill); thence running in a general northerly direction along the centre line of Queen's Road (Theatre Hill) to its intersection with the centre line of Carter's Hill; thence running in a general northwesterly direction along the centre lines of Carter's Hill and Carter's Street to the intersection of the centre line of Carter's Street with the centre line of Freshwater Road; thence running in general westerly and southwesterly directions along the centre line of Freshwater Road to its intersection with the centre line of Kenmount Road; thence running in a general southwesterly direction along the centre line of Kenmount Road to a point where the base line joining South Base Geodetic Triangulation Station and North Base Geodetic Triangulation Station intersects said centre line of Kenmount Road, being distant about six-tenths of one mile (0.97 km) easterly of Donovan's Overpass; thence running south twenty-one degrees thirty-seven minutes west along said base line to South Base Geodetic Triangulation Station; thence running south thirty-six degrees west twenty-seven miles (43.45 km); thence running north fifty-six degrees thirty-five minutes west eighteen miles and four-tenths of one mile (29.61 km); thence running north ten degrees east eight miles and seventy-six hundredths of one mile (14.10 km); thence running north seventy-nine degrees east ten miles and fifteen-hundredths of one mile (16.33 km), more or less, to the western extremity of Turks Gut Long Pond; thence running through the centre of Turks Gut Long Pond to its outlet; thence running downstream through the centre of the brook flowing into Three Island Pond from Turks Gut Long Pond; thence running through the centre of Three Island Pond to its outlet; thence running along the centre of the river flowing from Three Island Pond to the point of commencement; together with Bell Island, Little Bell Island and Kellys Island and all other islands adjacent to the above-described shore lines; all bearings being astronomic.

(Population: 87,477)

7. ST. JOHN'S WEST consisting of that part of the Island of Newfoundland bounded as follows: by a line commencing at a point being South Base Geodetic Triangulation Station; thence running north twenty-one degrees thirty-seven minutes east along the base line connecting said South Base Geodetic Triangulation Station with North Base Geodetic Triangulation Station to its intersection with the centre line of Kenmount Road, being distant about six-tenths of one mile (0.97 km) easterly of Donovan's Overpass; thence running in a general northeasterly direction along the centre line of Kenmount Road to its intersection with the centre line of Freshwater Road; thence running in general northeasterly and easterly directions along the centre line of Freshwater Road to its intersection with the centre line of Carter's Street; thence running in a general southeasterly direction along the centre lines of Carter's Street and Carter's Hill to the intersection of the

du bord de la digue située sur le côté nord du havre de Saint-Jean; de là vers le nord-ouest suivant la ligne médiane de Beck's Cove Hill jusqu'à la ligne médiane de la rue Duckworth; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la ligne médiane de ladite rue Duckworth jusqu'à la ligne médiane du chemin Queen's (Theatre Hill); de là dans une direction générale vers le nord suivant la ligne médiane dudit chemin Queen's (Theatre Hill) jusqu'à la ligne médiane de Carter's Hill; de là dans une direction générale vers le nord-ouest suivant les lignes médianes de Carter's Hill et de la rue Carter's jusqu'au point d'intersection de la ligne médiane de ladite rue Carter's et de la ligne médiane du chemin Freshwater; de là dans une direction générale vers l'ouest et vers le sud-ouest suivant la ligne médiane du chemin Freshwater jusqu'à la ligne médiane du chemin Kenmount; de là dans une direction générale vers le sud-ouest suivant la ligne médiane du chemin Kenmount jusqu'au point d'intersection de la ligne de base reliant les stations de triangulation géodésique South Base et North Base et de ladite ligne médiane du chemin Kenmount, à environ six dixièmes d'un mille (0.97 km) à l'est du passage supérieur de Donovan; de là dans la direction sud vingt et un degrés trente-sept minutes ouest suivant ladite ligne de base jusqu'à la station de triangulation géodésique South Base; de là dans la direction sud trente-six degrés ouest sur une distance de vingt-sept milles (43.45 km); de là dans la direction nord cinquante-six degrés trente-cinq minutes ouest sur une distance de dix-huit milles et quatre dixièmes d'un mille (29.61 km); de là dans la direction nord dix degrés est sur une distance de huit milles et soixante-seize centièmes d'un mille (14.10 km); de là dans la direction nord soixante-dix-neuf degrés est sur une distance de dix milles et quinze centièmes d'un mille (16.33 km), plus ou moins, jusqu'à l'extrémité ouest de l'étang dénommé Turks Gut Long Pond; de là passant par le centre de l'étang dénommé Turks Gut Long Pond jusqu'à son embouchure; de là descendant le courant et passant par le centre du ruisseau qui coule de l'étang dénommé Turks Gut Long Pond et se jette dans l'étang Three Island; de là passant par le centre de l'étang Three Island jusqu'à sa rivière de déversement; de là suivant la ligne médiane de ladite rivière qui coule de l'étang Three Island jusqu'au point de départ; y compris les îles Bell, Little Bell et Kellys et toutes les autres îles voisines des rives décrites ci-dessus; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 87,477)

7. SAINT-JEAN-OUEST comprend la partie de l'île de Terre-Neuve bornée par une ligne commençant à la station de triangulation géodésique South Base et qui va de là dans la direction nord vingt et un degrés trente-sept minutes est suivant la ligne de base reliant les stations de triangulation géodésique South Base et North Base jusqu'à la ligne médiane du chemin Kenmount, à un point situé à environ six dixièmes d'un mille (0.97 km) à l'est du passage supérieur de Donovan; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la ligne médiane du chemin Kenmount jusqu'à la ligne médiane du chemin Freshwater; de là dans une direction générale vers le nord-est et vers l'est suivant la ligne médiane du chemin Freshwater jusqu'à la ligne médiane de la rue Carter's; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant les lignes médianes de la rue Carter's et de Carter's Hill jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de Carter's Hill et de la ligne médiane du chemin

centre line of Carter's Hill with the centre line of Queen's Road (Theatre Hill); thence running in a general southerly direction along the centre line of Queen's Road (Theatre Hill) to its intersection with the centre line of Duckworth Street; thence running in a general northeasterly direction along the centre line of Duckworth Street to its intersection with the centre line of Beck's Cove Hill; thence running southeasterly along the centre line of the southerly production of Beck's Cove Hill to the point of intersection of said production and the edge of the sea wall on the northern side of St. John's Harbour; thence running in a general northeasterly direction in a straight line to a point in said St. John's Harbour distant four thousand feet (1219.2 m) measured on a bearing of south eighty-seven degrees west from the North Head of St. John's Harbour; thence continuing north eighty-seven degrees east four thousand feet (1219.2 m) through the Narrows of St. John's Harbour to said North Head; thence crossing the entrance of the Narrows of St. John's Harbour to the South Head of St. John's Harbour; thence running in a general southeasterly direction along the coastline around Cape Spear to Cape Race; thence running along the coastline of Cape Pine and Cape St. Mary's and along the eastern shore of Placentia Bay to the mouth of Come By Chance River; thence running in a general northeasterly direction along the centre of Come By Chance River to its intersection with north latitude forty-seven degrees fifty-two minutes forty-two seconds; thence running east along said north latitude two-tenths of one mile (0.32 km), more or less, to the centre line of the Canadian National Railway; thence running in a general southeasterly direction along the centre line of said railway to a point three-quarters of one mile (1.21 km) north of the railway intersection at Placentia Junction; thence running east seventy-five hundredths of one mile (1.21 km); thence running south one mile (1.61 km); thence running south fifty-six degrees thirty-five minutes east two miles and seventy-two hundredths of one mile (4.38 km); thence running south two miles and nine-tenths of one mile (4.67 km); thence running east four miles and four-tenths of one mile (7.08 km); thence running south fifty-six degrees thirty-five minutes east eighteen miles and four-tenths of one mile (29.61 km); thence running north thirty-six degrees east twenty-seven miles (43.45 km), more or less, to the point of commencement; together with Iona Islands, Fox Island and all other islands adjacent to the above-described shore lines, but excluding the islands included in the Electoral District of Burin—St. George's; all bearings being astronomic.

(Population: 82,191)

Queen's (Theatre Hill); de là dans une direction générale vers le sud suivant la ligne médiane du chemin Queen's (Theatre Hill) jusqu'à la ligne médiane de la rue Duckworth; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la ligne médiane de la rue Duckworth jusqu'à la ligne médiane de Beck's Cove Hill; de là vers le sud-est suivant le prolongement vers le sud de la ligne médiane de Beck's Cove Hill jusqu'au point d'intersection dudit prolongement et du bord de la digue située sur le côté nord du havre de Saint-Jean; de là dans une direction générale vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un point dudit havre de Saint-Jean situé dans la direction sud quatre-vingt-sept degrés ouest, à quatre mille pieds (1219.2 m) de la pointe nord du havre de Saint-Jean; de là dans la direction nord quatre-vingt-sept degrés est, continuant à travers le goulet du havre de Saint-Jean, sur une distance de quatre mille pieds (1219.2 m) jusqu'à ladite pointe nord; de là traversant l'entrée du goulet du havre de Saint-Jean jusqu'à la pointe sud dudit havre; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant la côte et contournant le cap Spear jusqu'au cap Race; de là suivant la côte du cap Pine et du cap Sainte-Marie ainsi que la rive est de la baie de Plaisance jusqu'à l'embouchure de la rivière Come By Chance; de là dans une direction générale vers le nord-est suivant la ligne médiane de la rivière Come By Chance jusqu'au parallèle de latitude nord quarante-sept degrés cinquante-deux minutes quarante-deux secondes; de là dans la direction est suivant ledit parallèle de latitude nord sur une distance de deux dixièmes d'un mille (0.32 km), plus ou moins, jusqu'à la ligne médiane de la voie ferrée du Canadien National; de là dans une direction générale vers le sud-est suivant la ligne médiane de ladite voie ferrée jusqu'à un point situé à trois quarts d'un mille (1.21 km) au nord de l'intersection des voies ferrées, à Placentia Junction; de là dans la direction est sur une distance de soixante-quinze centièmes d'un mille (1.21 km); de là dans la direction sud sur une distance d'un mille (1.61 km); de là dans la direction sud cinquante-six degrés trente-cinq minutes est sur une distance de deux milles et soixante-douze centièmes d'un mille (4.38 km); de là dans la direction sud sur une distance de deux milles et neuf dixièmes d'un mille (4.67 km); de là dans la direction est sur une distance de quatre milles et quatre dixièmes d'un mille (7.08 km); de là dans la direction sud cinquante-six degrés trente-cinq minutes est sur une distance de dix-huit milles et quatre dixièmes d'un mille (29.61 km); de là dans la direction nord trente-six degrés est sur une distance de vingt-sept milles (43.45 km), plus ou moins, jusqu'au point de départ; y compris les îles Iona, l'île Fox et toutes les autres îles voisines des rives décrites ci-dessus, excepté les îles comprises dans la circonscription électorale de Burin—Saint-Georges; les directions indiquées étant les directions astronomiques.

(Population: 82,191)